

Questions orales

DÉFI 86

LES PROGRAMMES D'EMPLOIS D'ÉTÉ POUR LES JEUNES—LA RÉPARTITION DES FONDS ENTRE LES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, tous les députés s'intéressent aux programmes d'emplois d'été pour les jeunes. Comme la plupart des subventions ont été assignées aux termes du programme EEET dans le cadre de Défi 86, la ministre pourrait-elle dire à la Chambre comment ces fonds ont été répartis dans le secteur privé par rapport au secteur public et dans quelle proportion ces fonds varient d'une province à l'autre?

L'hon. Andrée Champagne (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je suis heureuse de signaler que Défi 86 a connu un grand succès cette année. Nous embaucherons cet été beaucoup de jeunes qui pourront gagner leurs frais de scolarité et retourner aux études à l'automne.

Quant à la répartition des fonds entre le secteur privé et le secteur public, la proportion varie d'une province à l'autre. Elle est en moyenne de 35 p. 100 dans le secteur privé et de 65 p. 100 dans le secteur public. La proportion pour le secteur public est de 85 p. 100 à Terre-Neuve et de 51 p. 100 en Alberta.

* * *

AIR CANADA

LA SUSPENSION D'UNE HÔTESSE DE L'AIR—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. J'espère bien qu'il ne se cache pas derrière le parapluie ou le masque d'une convention collective. Ma question porte sur la liberté de parole, qui est un droit fondamental de tous les Canadiens. Je voudrais qu'il me dise pourquoi le gouvernement n'exerce pas le pouvoir que lui confère la Loi sur l'administration financière pour envoyer une directive écrite à Air Canada lui demandant de reprendre l'hôtesse de l'air sans lui imposer de sanction.

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Une procédure est en cours. Je suis surpris que la députée me recommande de m'ingérer dans un processus juste et justifié, sans attendre que l'appel ait été entendu. Les droits des personnes concernées sont respectés.

● (1140)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): C'est son parti, le parti progressiste conservateur, qui a mis ce processus en branle. Pourquoi le ministre décide-t-il de ne pas tenir compte de la responsabilité que la Loi sur l'administration financière confère à son gouvernement et n'envoie-t-il pas une directive écrite demandant à Air Canada de rétablir le droit de parole pour que tous les employés d'Air Canada, tous les fonctionnaires fédéraux et tous les Canadiens se sentent libres d'exprimer leur

opinion sans se faire harceler, car c'est ce qui s'est passé, de toute évidence?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la députée qui est un expert en matière de harcèlement sait de quoi elle parle.

Des voix: Oh, oh!

M. Ouellet: Le vice-premier ministre devrait avoir honte.

M. Nielsen: Il n'est pas vrai de prétendre que le parti progressiste conservateur était à l'origine de cette affaire. La correspondance envoyée au ministre a été transmise immédiatement à la direction d'Air Canada qui a considéré cela comme un problème de gestion; la personne concernée a fait un appel; tous les députés devraient attendre que l'appel ait été entendu.

* * *

LES ARMES NUCLÉAIRES

L'ACCORD SALT II—LES PRÉTENDUES VIOLATIONS PAR L'URSS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale. Etant donné les graves inquiétudes que soulève dans tous les esprits la décision des États-Unis de ne pas respecter les limites de l'accord SALT II, le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au public canadien quels sont les prétendues violations dont l'Union soviétique s'est rendue coupable? Le premier ministre disait qu'elles étaient trop nombreuses pour être toutes citées. A part la question des SS-25, au sujet desquels il y a des divergences d'opinions au sein de l'OTAN, quelles sont les violations de l'Union soviétique?

L'hon. Erik Nielsen (vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je pense qu'il est inexact de dire, comme le fait la députée, que les États-Unis ont décidé de ne plus respecter toutes les dispositions de SALT II. Ce n'est pas du tout ainsi que j'interprète la déclaration du président. Le premier ministre a dit, à Halifax, qu'il ne pensait pas que l'OTAN appuierait une rupture des accords SALT II et que le Canada, pour sa part, n'y était pas favorable. En ce qui concerne les prétendues violations, je ne pense pas avoir le temps d'entrer dans les détails à la Chambre, à moins que la députée ne désire en faire le sujet de sa question supplémentaire, auquel cas j'en mentionnerai quelques-unes.

LA NATURE DES VIOLATIONS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le premier ministre a dit: «Je pourrais en mentionner pas mal, mais elles sont bien connues de tous». Pourtant, tous ceux que j'ai questionnés, au Centre de contrôle des armements et ailleurs, n'ont pu me donner aucun exemple en dehors des SS-25. Il appartient au ministère et au gouvernement de nous dire ce que sont ces violations. C'est ce que je demande au ministre, maintenant.